

# PROCES –VERBAL D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

## **2BHL FORMATIONS**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 10 000 euros**

**Siège sociale : 22 Rue Henri Becquerel 93270 Sevran**

**SIREN : 882 382 062**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du trente juin

L'an deux mille vingt-quatre

Le Mardi

A 13h30mn

**Les associés de la société 2BHL FORMATIONS SARL au capital de 10 000 euros divisés en 100 parts sociales de 100 euros chacune, dont le siège social est le : 22 Rue Henri Becquerel 93270 Sevran se sont réunis audit siège.**

**L'assemblée est présidée par Monsieur RAMDANI Tarik en qualité de gérant de la société 2BHL FORMATIONS SARL.**

Sont présents :

- **Monsieur RAMDANI Tarik** propriétaire de 50 parts sociales.
- **Madame AFRIAD Bouchra** propriétaire de 50 parts sociales.
- **Madame HAMDOUNE Faiza**
- **Monsieur OUFADDEM Khalid**

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Cession des 50 parts sociales de **Monsieur RAMDANI Tarik** à **Madame HAMDOUNE Faiza.**
- Cession des 50 parts sociales de **Madame AFRIAD Bouchra** à **Monsieur OUFADDEM Khalid.**
- Nomination de **Madame HAMDOUNE Faiza** comme gérante de la société **2BHL FORMATIONS SARL.**
- Démission de **Monsieur RAMDANI Tarik** de sa fonction de Gérant de la société **2BHL FORMATIONS SARL.**

En conséquence, des modifications seront portées aux statuts.

1<sup>ère</sup> Résolution :

La collectivité des associés prend acte de cette opération de cession des parts sociales et donne son agrément, La nouvelle répartition des parts sociales devient alors la suivante :

- **Madame HAMDOUNE Faiza** devient propriétaire de 50 parts sociales.
- **Monsieur OUFADDEM Khalid** devient propriétaire de 50 parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2<sup>ème</sup> Résolution :

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) des associés accepte la démission de **Monsieur RAMDANI Tarik** de sa fonction de gérant de la société **2BHL FORMATIONS SARL** et décide de nommer, à compter de ce jour, **Madame HAMDOUNE Faiza**, née le 16/05/1993 à Le Mans, demeurant au 72 Rue Camille Pelletan 93600 Aulnay-sous-Bois, nouvelle gérante, pour une durée indéterminée. **Madame HAMDOUNE Faiza** accepte les fonctions qui lui sont conférées et remercie les associés de leur confiance qui lui est ainsi témoignée. Sa rémunération sera fixée ultérieurement lors d'une prochaine assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3<sup>ème</sup> Résolution :

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles nécessaires des statuts :

Article 7 : Apports

Article 8 : Capital

Article 16 : Nomination des gérants

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Certifie conforme, le président : **Monsieur RAMDANI Tarik**

